



SNUDI FO 91
12, place des Terrasses de l'Agora
91000 EVRY

Tel : 01 60 79 25 58
Mail : snudifo91@free.fr

**TOUT TRAVAIL MERITE SALAIRE
POUR FORCE OUVRIERE**

**VERSEMENT IMMEDIAT DE L'INTEGRALITE
DES SALAIRES DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES**

Une délégation de Professeurs des écoles stagiaires non payés depuis Septembre a été reçue avec le SNUDI FO 91 le Lundi 22 Octobre à la Direction Académique de l'Essonne. La délégation a demandé le versement immédiat de la totalité des salaires. La secrétaire générale nous a répondu que ce n'était pas possible car la direction académique de l'Essonne ne disposait pas de régies d'avance à l'inverse du rectorat et de la direction académique des Yvelines. **Le SNUDI FO 91 s'est adressé aujourd'hui par écrit à la directrice académique de l'Essonne pour exiger qu'elle lui fasse part des démarches écrites qu'elle engage auprès du rectorat afin de régler positivement la situation des PES.**

Un problème de transmission de certificat de cessation de paiement ?

Dans la délégation, les professeurs des écoles stagiaires ont démontré que la transmission du certificat de cessation de paiement n'était pas demandé dans le dossier administratif, que les solutions proposées ne règlent pas leur situation financière et que la Direction Académique disposait de tous les documents pour verser les salaires en temps et en heure. **Les attestations de versement d'acomptes sont refusées par les banques. Les PES continuent à payer des agios, à emprunter de l'argent aux banques, à leurs proches. Malgré les acomptes versés mi Octobre à certains d'entre eux, ils sont toujours à découvert. Les PES ou leurs proches continuent à avancer l'argent et payer des agios à la place de la Direction Académique qui ne prend pas ses responsabilités.** La secrétaire générale croyait que des acomptes avaient déjà été versés aux PES présents dans la délégation, ce que ceux ci ont bien sur contesté.

Pour le SNUDI FO 91, cette situation ne peut plus durer
Des mesures d'urgence doivent être prises pour le versement immédiat des salaires

Les PES ont raison, ils ne sont pas responsables des dysfonctionnements qui les pénalisent et les privent de salaires alors qu'ils effectuent leur travail normalement. **Pour Force Ouvrière, tout travail mérite salaire. Les PES doivent être payés en temps et en heure. Et ce n'est pas aux PES d'engager des démarches individuelles auprès des assistantes sociales de la Direction académique et encore moins auprès des assistantes sociales des communes, comme le suggère la Direction Académique.** La responsabilité de la situation qui est faite aux PES en incombe à la seule direction académique, c'est à elle seule de régler la situation. Elle est de ce point de vue pour le SNUDI FO 91 responsable et coupable.

**LE SNUDI FO 91 S'ADRESSE
A LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DE L'ESSONNE**

Considérant que la direction académique est l'ordonnatrice par délégation du recteur et qu'il existe une régie d'avance au niveau du rectorat, (dixit la secrétaire générale pendant la délégation), la direction académique doit interpeller le rectorat afin que les PES perçoivent leur dû. Le SNUDI-FO de l'Essonne adresse, ce jour, un courrier à la direction académique pour exiger qu'elle lui fasse part des démarches écrites qu'elle engage auprès du rectorat afin de régler positivement la situation des PES.

Évry, le Mardi 23 Octobre 2012